

PROCÈS VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN
Séance du 27 mars 2026

Convocation : 23/03/2026

Affichage : 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Martine CHANOINE, Maire

Présents : Martine CHANOINE, Marie Christine CARON, Laura CARRION, Julien BODECOT, Cyrille DOUCHEZ, Marie-Sara CHANOINE, Patrick GODET, Elisabeth DECHEPPY, Alexandre GROS, Jérémy MAILLARD, Mathieu TILLIER

Absents : néant

Procuration :

Approbation du Procès-verbal du conseil du 22 mars 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Mathieu TILLIER

Ordre du jour

- 1. Délégation du Conseil municipal au Maire et aux adjoints**
- 2. Création des commissions municipales**
- 3. Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats et autres établissements publics**
- 4. Fixation des indemnités des élus**
- 5. Organisation des festivités de Pâques**
- 6. Questions diverses**

1. Délégation du Conseil municipal au Maire et aux adjoints

Madame le Maire expose que, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences afin de faciliter la gestion courante de la commune.

Elle précise que ces délégations permettent d'assurer une plus grande réactivité dans la prise de décision, tout en restant sous le contrôle du conseil municipal, auquel il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De déléguer à Madame Martine CHANOINE, Maire de Dommartin, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à **10 000 €** ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **2 000 €** ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire, les délégations accordées par le conseil municipal seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil.

Madame le Maire en cas d'absence, donne délégation de signature à Monsieur Alexandre GROS 1^{er} adjoint et Marie Christine CARON 2^{ème} adjointe.

2. Création des commissions municipales

Madame le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des délégués au sein des commissions municipales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élus délégués :

Commission des fêtes	Tous les membres du Conseil municipal
Communication	Martine CHANOINE Julien BODECOT Marie-Sara CHANOINE Alexandre GROS
Commission de contrôle des listes électorales	Suzanne MAROTTE Alain BOILEAU Elisabeth DECHEPPY
Gestion de la salle des fêtes	Location : Martine CHANOINE, Alexandre GROS Marie-Christine CARON Vaisselle : Elisabeth DECHEPPY

• **Commission communale des impôts directs**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Après délibération, il est proposé la liste suivante :

Commissaires titulaires

Nom	Adresse
Martine CHANOINE (Maire)	35, rue Armand Lepage
Alain BOILLY	9, rue René Perlin
Alain BOILEAU	9, Impasse de la Gare
Marie-Christine CARON	3, Place du Général de Gaulle
Sébastien BOILEAU	31, rue René Perlin
Francis TANGHE	3, Allée des Sous-Bois
Alexandre GROS	18, Allée des Sous-Bois
Mathilde DUPREZ	31, rue René Perlin
Reine BOILEAU	10, Impasse de la Gare
Elisabeth DECHEPPY	4, rue Emile Bourgeois
Hugues DE FRANQUEVILLE	9, Impasse de Gollencourt
Paul LEFEVRE (extérieur)	10, rue de Hailles, 80250 Rouvrel

Commissaires suppléants

Nom	Adresse
Edwige BERNARD	41, rue Armand Lepage
Christine MORELLE	49, rue Armand Lepage
Rose-Marie ROGER	1, route de Cottenchy
Guillaume CARON	23, rue René Perlin
Jenny DEPRECQ	38, rue Armand Lepage
Jean-Pierre CHANOINE	21, rue Armand Lepage
Thierry NOREL	33, rue René Perlin
Elise BERNARD	3, route de Cottenchy
Suzanne MAROTTE	53, rue Armand Lepage
Béatrice FLAMENT	10, rue Armand Lepage
Bertrand DUBUS	3, Impasse de la Gare
Christian FRENOY (extérieur)	2, rue du Pont de Grès, 80440 Cottenchy

3. Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats et autres établissements publics

Madame le Maire invite le conseil à procéder, à l'élection des délégués des représentants de la commune au sein des syndicats et autres établissements publics.

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élus délégués :

Structure	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Avre Luce (CCALN)	Martine CHANOINE	Alexandre GROS
Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau Potable	Patrick GODET	
Fédération départementale d'Énergie (FDE 80)	Jérémy MAILLARD Patrick GODET	
Syndicat Intercommunal de Soins à Domicile Sud Amiénois (SISA)	Elisabeth DECHEPPY	Marie-Christine CARON
SISCO de l'Avre et de la Noye	Martine CHANOINE Mathieu TILLIER	Laura CARRION Julien BODECOT

Commissions communales

Commission	Membres
Conseil d'École	Laura CARRION Julien BODECOT
Sécurité / Défense	Marie-Sara CHANOINE Alexandre GROS
Finances	Martine CHANOINE Marie-Christine CARON
Voirie	Cyrille DOUCHEZ Alexandre GROS
PLUI	Martine CHANOINE Alexandre GROS

4. Fixation des indemnités des élus

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2123-17 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Toutefois, des indemnités de fonction peuvent être attribuées en application des articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle précise que l'indemnité du Maire est fixée de droit au taux maximal correspondant à la strate démographique de la commune, sauf demande contraire de sa part.

Elle indique également que les indemnités allouées aux adjoints sont fixées par délibération du conseil municipal, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

Considérant que la commune de Dommartin compte moins de 500 habitants,

Considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints, soit 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que les adjoints doivent être titulaires d'une délégation de fonction pour percevoir une indemnité, le tableau des indemnités suivant est proposés :

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité
Maire	CHANOINE	Martine	28,10 %
1er adjoint	GROS	Alexandre	10,89 %
2ème adjoint	CARON	Marie-Christine	10,89 %
3ème adjoint	BODECOT	Julien	10,89 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil Municipal décide des indemnités du Maire et des Adjoints proposés ci-dessus

5. Organisation des festivités de Pâques

Communication de la chasse aux œufs pour les enfants sur Facebook et distribution des flyers dans les boîtes aux lettres (environ 60 enfants).

Julien BODECOT propose 3 parcours :

- Enfants de 0 à 4 ans sur le terrain de jeux, chasse aux œufs et coloriage
- Enfants de 4 à 8 ans Tour de village + jeux sous forme de rébus et charades
- Enfants de 8 à 12 ans idem

Rendez-vous mercredi soir 1^{er} avril à la Mairie pour la préparation :

Julien BODECOT, Marie-Sara CHANOINE, Mathieu TILLIER et Patrick GODET

Les œufs en chocolat sont achetés

Marie-Christine CARON et Elisabeth DECHEPPY prennent en charge l'achat de jus de fruit et apéritifs.

Rendez-vous samedi 4 Avril à 14 heures au terrain de sport pour vérifier le matériel sur place.

Le Lundi 6 Avril, 9h00 rendez-vous au terrain de sport et répartition des tâches.

6. Questions diverses

SISCO

Madame le Maire a été contacté cette semaine par Monsieur PREDINAS Inspecteur d'Académie pour l'informer d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine sur le regroupement scolaire. Le nombre d'enfants scolarisés baisse depuis plusieurs années.

Ce vendredi après-midi le Président du SISCO Pascal TONNELIER a convoqué tous les Maires du RPI.

Un courrier d'information va être adressé à tous les habitants.

Une réunion est prévue le lundi 30 mars à 17 heures avec les Maires et les institutrices.

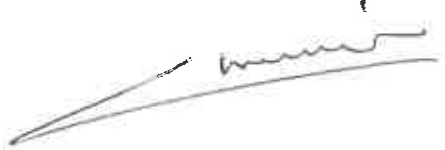
Une date va être arrêté pour une rencontre avec l'inspecteur d'académie et les parents d'élèves.

La séance étant épuisée, elle est levée à 21 H 20.

Fait à Dommartin, le 27 mars 2026

Le Maire

Martine CHANOINE



le secrétaire de séance

Mathieu TILLIER



SIGNATURES

Le Maire

Le Secrétaire,

Martine CHANOINE

Mathieu TILLIER

CHANOINE Martine  Maire	GROS Alexandre  1 ^{er} Adjoint	CARON Marie-Christine  2 ^{ème} Adjoint
BODECOT Julien  3 ^{ème} Adjoint	DECHEPPY Elisabeth  Conseiller Municipal	TILLIER Mathieu  Conseiller Municipal
CHANOINE Marie-Sara  Conseiller Municipal	GODET Patrick  Conseiller Municipal	CARRION Laura  Conseiller Municipal
MAILLARD Jeremy  Conseiller Municipal	DOUCHEZ Cyrille  Conseiller Municipal	

PV du 27/03/2026